

Soutien aux producteurs de vins et de bières régionales

Pauline Godat (Verts)

Selon le dernier sondage auprès des entreprises concernées, le secteur de la bière et du vin de production jurassienne ne compte pas moins d'une dizaine de vigneron·nes et d'une quinzaine de brasseries, ce qui représente environ 45 postes équivalents plein temps et quelques 8 millions de chiffre d'affaires, dont près de la moitié est dépensée dans le canton. En effet, ce secteur achète une partie des matières premières, emploie de la main-d'œuvre, travaille avec les artisans locaux et paie des impôts dans notre canton. Il valorise également un savoir-faire et des produits du terroir, participant au rayonnement du Jura parfois loin à la ronde.

Les brasseurs et les vigneron·nes, chez nous comme ailleurs, ont vu leurs ventes augmenter pendant la période COVID, quand les consommateurs revenaient vers les produits locaux et les circuits courts. Depuis, les bonnes habitudes ont laissé la place aux anciens schémas, et nombre de ces artisans sont actuellement en difficulté financière face aux augmentations des coûts de revient (énergie et autres frais variables). Prix parfois plus élevés que les produits de plus grande production, difficulté à placer leurs produits dans les restaurants, méconnaissance de l'offre en bières et vins régionaux et fausses croyances sont autant de raisons aux difficultés que rencontrent ces artisans.

Un soutien plus conséquent est nécessaire afin d'aider ce secteur économique, qui ne bénéficie par ailleurs d'aucune protection douanière, à remonter la pente et à maintenir ses emplois et son savoir-faire, dont la sauvegarde paraît aujourd'hui encore plus nécessaire qu'hier au vu du contexte d'incertitude généralisée.

La loi vaudoise sur les auberges et les débits de boissons prévoit une obligation de proposer du vin vaudois dès lors que l'on obtient une licence avec débit d'alcool. Sur le même modèle, nous proposons l'introduction d'un nouvel article dans la loi sur les auberges jurassiennes stipulant que les établissements soumis à patente doivent proposer une bière (en bouteille ou à la pression) et un vin local sur leur carte. Par local, on entend un produit comprenant au minimum 75% d'ingrédients issus du canton du Jura (sans compter l'eau).

Nous invitons donc le Gouvernement à introduire un nouvel article dans la loi sur les auberges stipulant que les établissements soumis à patente doivent proposer au moins une bière (en bouteille ou à la pression) et un vin local sur leur carte.

Pauline Godat (Verts)

Urgence demandée

Des modifications de la loi sur les auberges étant discutées actuellement en commission, le traitement en urgence permettrait, en cas d'acceptation de cette motion, d'intégrer directement ce nouvel article dans ladite loi.

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)
- Vincent Schmitt (Verts)

Intervention déposée officiellement le 19 mars 2025